

Fonds national d'activités sociales des entreprises artistiques et culturelles

FNAS INFOS

n° 41

Décembre 2011



■ La tyrannie du AAA

■ Utile : zoom sur la protection sociale conventionnelle

■ Les séjours de printemps en Italie et en Grèce

■ Carte postale de Bruxelles

■ La journée d'étude régionale d'Angers

■ Le feuilletton : épisode 3



Journées d'étude Session d'hiver

13 et 14 mars 2012
« L'assurance maladie »

- Les représentants du personnel connus du FNAS recevront leur invitation début février.
- Pour être connu du FNAS, il suffit de lui communiquer copie du document de désignation (procès-verbal d'élection de DP par exemple).

Journées d'étude à domicile ?

- Il est toujours possible d'organiser une journée d'étude régionale comme celle qui s'est déroulée à Angers (*voir page 11*).
- Il suffit pour cela de contacter le FNAS.

Attention ! Attention ! Aux urnes au printemps !

- Le FNAS constitue son Assemblée générale.
- AUDIENS Prévoyance renouvelle ses instances.

Dans le courant du printemps 2012, tous les salariés vont recevoir du matériel de vote pour élire leurs représentants.

Le principe de ces élections est souvent remis en cause

Il paraît que ça coûte cher...

La défense la plus efficace, c'est de VOTER !

La démocratie est le pire de tous les régimes... après tous les autres,
disait Winston Churchill !

Solutions des mots croisés de la page 15

Horizontalement : 1- Cabotinage. 2- Arrangements. 3- Raison. Top. 4- Ibo. Vitale. 5- Cl. Forer. 6- Assidu. 7- Ta. Gol. 8- Unes. Eudoc (coque). 9- RTT. Eure. 10- Escaladées.

Verticalement : A- Caricature. B- Arabisants. C- Brio. Etc. D- Oas. Rias. E- Tnov (vont). El. F- Ignifuge. G- To. Oued. H- Autarcique. I- Grole. Ore. J- Espérances.

Sommaire

Edito3

Utile : Zoom sur le bulletin de salaire4
La protection sociale conventionnelle

Carnet de voyage :6
Les séjours de printemps
Italie6
Grèce10

Cartes postales :8
Bruxelles

Journée d'étude régionale :11
Angers

Menaces sur les comités d'entreprise ?12

Le feuilletton :13
1982, un virage à 180 degrés

Billet :15
Rendons à Etienne ce qui est à La Boétie

Mots croisés15

Renseignements pratiques16

Les derniers numéros
de FNAS INFOS
peuvent être consultés
sur le site
www.fnas.net



N° 41 - décembre 2011

Édité par le FNAS - 185 avenue de Choisy - 75013 PARIS
Téléphone : 01 44 24 72 72 - Télécopie : 01 44 24 72 73

Directeur de la publication : Roland Rondini
Ont participé à la rédaction de ce numéro : Eva Loyer,
Patrick Harivel, Frank Lavanture, Roland Rondini,
Michel Pezaud, Jean-François Pujol, Maria Tercjak,
Martine Thomas, Valérie Beaupré, Norbert Fuhrman,
Jean-Christophe Bellier, Valérie Poirier, Nadine Gaignard,
Henri Uzureau
Ont participé à la réalisation : Chantal Porte et
l'équipe du FNAS

Credits photos : Norbert Fuhrman, Valérie Beaupré,
Michel Pezaud, Béatrice Croizet, Maria Tercjak, fotolia.com
Frank Lavanture, Cap O Soleil, Igor Brover,
all-free-photos.com, Chantal Porte
Création, conception : Joëlle Brover
Impression : STIPA
Dépôt légal : ISSN 0335 - 2374

La tyrannie du AAA...

La tyrannie des agences de notation prend le pas sur le Politique et toute considération de l'humain, sape les valeurs démocratiques auxquelles les sociétés aspirent, et leur substitue la seule loi du marché et la barbarie de la spéculation.

En France, le nombre de millionnaires va bon train et même si elles ont obtenu un sursis de deux ans sur les aides européennes, les banques alimentaires sont dépassées, la survie du quotidien range au placard la santé, la crainte du lendemain assouplit de force les sociétés qui abandonnent des droits que, dans d'autres circonstances, elles auraient défendus jalousement.

Le « travailler plus » pour ne faire que survivre bat son plein. Après le travail du dimanche, les ritournelles mensongères (tous les rapports statistiques le démontrent) pour attaquer les 35 heures montent le son, et

le temps libre ainsi culpabilisé devient l'objet de toutes les crucifixions.

Les dernières réformes gouvernementales vont participer insidieusement à cette idéologie en impactant (entre autres) le coût des activités de notre temps libre :

- Libre... de se reposer, de découvrir, de voyager, de partager, de s'initier, de penser, d'être ...

L'objet du FNAS est de permettre aux salariés et à leur famille, par le biais d'activités sociales et culturelles, de vivre des temps d'épanouissement et de liberté. Bien qu'entravé par ces réformes, le FNAS tente de se redresser économiquement. Les élus du Conseil de gestion ont le souci de participer au maintien d'une qualité de vie pour les salariés et leur famille. La préoccupation première de notre « résistance » sera de mesurer comment accompagner au plus près les salariés en difficulté, aider au mieux les familles et œuvrer à la plus juste répartition de notre mutualisation.

Le Bureau exécutif

Zoom sur le bulletin de salaire

Dans le dernier numéro de FNAS INFOS ce sont les cotisations de retraite complémentaire qui ont été traitées.

Dans celui-ci, nous abordons la prévoyance, c'est-à-dire la couverture des risques dits « lourds » comme le décès, l'invalidité ou encore l'incapacité.

Ces risques sont couverts par AUDIENS Prévoyance, mais il s'agit aussi de garantir les frais de soins de santé :

■ individuellement, c'est par des mutuelles comme par exemple la MUDOS que cette couverture est garantie ;

■ collectivement, c'est AUDIENS Prévoyance qui s'en charge.

	Part sal. %	Part pat. %
*		
TOTAL BRUT		
URSSAF		
CSG (déductible)	5,1	
ASSURANCE MAL. MAT.	0,53	9,93
ASSURANCE VIEILLESSE	0,07	0,14
ALLOCAT. FAMILIALES		3,78
ASS. VIEILLESSE TA	4,66	5,81
AIDE LOGEMENT TA		0,07
ACCIDENT DU TRAVAIL		1,4
CONTRIB. SOLID. AUTONOMIE		0,3
POLE EMPLOI		
ASSURANCE CHOMAGE	3,8	7
FNGS		0,30
GROUPE AUDIENS		
RET. COMPL. ARTISTE NC	4,375	4,375
RET. COMPL. ART. T2 Arrco		
PREV. & SANTE INTERM.		0,42
AGFF	0,8	1,2
AGF T2 Arrco		
FNAS		1,25
FCAP		0,25
CONGES SPECTACLES		14,8
AFDAS		2,15
MEDECINE DU TRAVAIL CMB		0,32
CSG + RDS IMPOSABLE	2,9	
TOTAL DES RETENUES		
SALAIRE NET		

La protection sociale conventionnelle

A côté de la Sécurité sociale, de l'assurance chômage, de la retraite complémentaire et de la formation continue, existent des assurances complémentaires instaurées par les représentants des salariés et des employeurs. Il s'agit des régimes conventionnels.

La mise en œuvre des régimes conventionnels

Les régimes conventionnels peuvent être mis en place à différents niveaux :

- au niveau national, par le biais d'un accord national interprofessionnel (Ani) ;
- au niveau d'un secteur d'activité ou d'une branche, dans le cadre d'une convention collective nationale (CCN) ;
- au niveau de l'entreprise, lors d'un accord d'entreprise.

La montée en puissance des accords collectifs

Les accords collectifs qui instaurent des régimes de protection sociale complémentaires sont de plus en plus importants. Deux raisons principales l'expliquent :

- d'une part, les règles issues du terrain sont souvent mieux acceptées et mieux adaptées aux secteurs concernés que des textes pensés par l'administration. Les partenaires sociaux disposent alors d'une plus grande liberté pour régir les rapports collectifs ;

Vocabulaire

Un accord collectif qui met en œuvre une garantie complémentaire pour les salariés de son secteur doit penser à la gestion de cette garantie. Il existe différentes solutions dont :

- la désignation d'un organisme assureur : les entreprises du secteur doivent souscrire à l'organisme désigné dans la convention collective ;
- la recommandation d'un organisme assureur : les entreprises du secteur ont le choix de l'organisme assureur dans la mesure où les conditions de la couverture mise en place sont au moins équivalentes à ce qui est imposé dans la convention collective.

● d'autre part, le déremboursement de certains médicaments, l'augmentation des différents forfaits restant à la charge des assurés ainsi que l'équilibre précaire des autres régimes sociaux obligatoires – retraite complémentaire et assurance chômage – nécessitent de trouver des solutions de compensation.

Les principaux points d'accord des négociations conventionnelles

Dans les branches d'activité ou directement dans les entreprises, les négociations conventionnelles ont pour but d'instaurer des couvertures complémentaires qui visent soit à maintenir, soit à améliorer la protection sociale des salariés du secteur ou de l'entreprise. Elles portent notamment sur :

- des taux de cotisation de retraite complémentaire supérieurs au taux légal ;
 - des contrats de prévoyance qui prennent en charge les salaires dès le premier jour d'arrêt de travail ;
 - des contrats de frais de soins de santé qui permettent des remboursements complémentaires à ceux de la Sécurité sociale.
- Dans le secteur culturel, la majorité des conventions collectives a instauré des couvertures complémentaires.

La protection sociale des artistes et des techniciens du spectacle

En 2006, les partenaires sociaux des secteurs du spectacle, de l'audiovisuel et de l'édition phonographique concluent un accord interbranches. Il apporte aux artistes et aux techniciens intermittents embauchés sous CDD des couvertures sociales complémentaires. Cette volonté est liée à leur situation particulière : au cours d'une même année, un salarié intermittent du spectacle peut relever d'une multitude d'employeurs ; de ce fait, il lui est difficile d'avoir accès aux couvertures complémentaires présentes dans les entreprises.

Ce dispositif prend donc en compte les particularités d'emploi des salariés intermittents et leurs difficultés pour accéder à une couverture collective « prévoyance » et « santé » pérenne. Sa gestion est confiée au Groupe AUDIENS.

Sa mise en place s'effectue en deux étapes :

● Depuis le mois d'avril 2007, les artistes et les techniciens bénéficient d'une garantie invalidité et décès dès lors qu'ils ont été sous contrat au moins une fois au cours des 24 derniers mois précédant la survenance du sinistre auprès d'une entreprise relevant

du champ de l'accord. Le montant de la garantie est constitué d'un capital ou d'une rente dans le cas où le salarié a des enfants à charge;

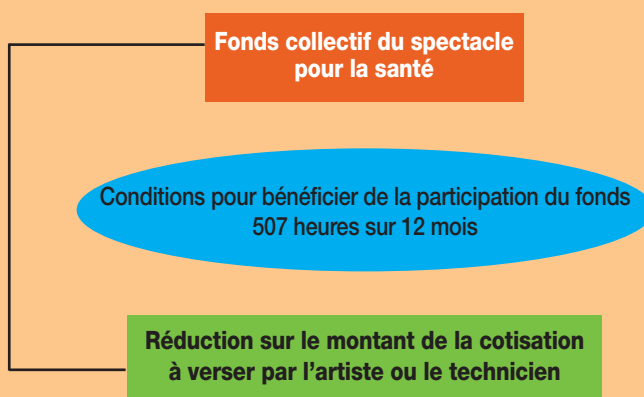
● Depuis janvier 2009, la couverture des artistes et des techniciens est enrichie d'une garantie complémentaire santé. Le mécanisme du financement de cette garantie santé est original: il associe une part employeur qui alimente un fonds collectif du spectacle pour la santé et le prix payé par le salarié intermittent qui souhaite souscrire à ce contrat. Une cotisation dédiée à cette couverture santé est versée par chaque employeur relevant du champ d'application de l'accord interbranches ; cette cotisation est mutualisée dans le fonds collectif. Elle permet une prise en charge partielle de la cotisation que paie chaque salarié intermittent qui souscrit au contrat.

Chaque salarié intermittent est libre de souscrire ou non à cette garantie santé ; il s'agit d'une adhésion facultative et individuelle. Une première condition est nécessaire pour avoir accès au contrat santé : avoir travaillé au moins 24 jours ou avoir obtenu 24 cachets au cours de l'année civile précédente. Une deuxième condition est demandée pour pouvoir bénéficier de la prise en charge partielle du fonds collectif pour la santé : avoir travaillé au moins 507 heures sur l'année civile précédente.



Garantie santé intermittents : Participation du fonds

Cotisations collectives santé versées par les employeurs





Carnet de voyage

Zoom suite

La protection sociale de tous les salariés dans le cadre de la convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles (CCNEAC)

Dès sa signature en 1973, cette convention collective garantit une couverture de prévoyance non seulement pour les cadres, mais aussi pour les non cadres, ce qui était rare à l'époque.

La CCNEAC a désigné AUDIENS Prévoyance comme organisme assureur.

Pour garantir les frais de soins de santé de salariés « permanents » cette convention collective prévoit une cotisation dont toutes les entreprises s'acquittent sans exception. Cette cotisation vient abonder, autrement dit vient en déduction des cotisations d'un contrat collectif garantissant des frais de soins de santé. Ainsi, tant les salariés que les employeurs ont intérêt à mettre en place dans l'entreprise ce type de contrat collectif.

Tous les détails concernant tant la prévoyance que les frais de santé pour tous les salariés aussi bien intermittents que permanents sont prévus dans l'article XII - 2 de la CCNEAC.

La commission sociale

Comme pour l'ensemble de l'action sociale du groupe, AUDIENS Prévoyance réunit une commission sociale pour soutenir les cas les plus difficiles. Pour les demandes de secours, le FNAS prend contact avec cette commission sociale.

Séjours

Les séjours de printemps

De la même façon que le FNAS a proposé un séjour en Tunisie lors du printemps dernier, les membres du Conseil de gestion ont fait le choix de soutenir modestement mais fermement les peuples italien et grec en proposant une incursion en Romagne en Italie et un séjour à la carte en Grèce (voir en page 10).

Les mêmes ont décidé de limiter le prix de ces séjours à 785 €, même si leur coût est supérieur (1 010 € pour l'Italie et 850 € pour la Grèce) ; ainsi les taux de prise en charge de la grille séjours 1 pourront être pleinement appliqués.

Les instances du FNAS ont également pris grand soin de choisir les dates de manière à ce que les participants puissent voter aux deux tours des élections présidentielles.

Tous les détails, les dates, les programmes, les conditions, les prix seront en ligne sur le site du FNAS : www.fnas.net

Italie

Une incursion en Romagne





■ Il y a quelques mois, la rencontre avec un musicien italien, Marco Bartolini, a donné l'idée de visiter cette région d'Italie.

En effet, il travaille dans la petite ville de Forlimpopoli qui abrite la *Casa Artusi*. Pellegrino Artusi a commencé la nomenclature de la cuisine italienne à la fin du XIX^e siècle. Sa maison natale est devenue aujourd'hui la *Casa Artusi* qui se compose d'un musée, d'une bibliothèque, d'un restaurant ainsi qu'un laboratoire de cuisine pouvant accueillir une vingtaine de personnes pour apprendre à faire la « pasta » par exemple...

Andrea PULGA, membre du Conseil de gestion a pris le relais. C'est lui qui avait concocté le séjour en Sicile.

■ Une particularité : le voyage aller sera forcément : Paris/Bologne, tandis que pour le retour depuis Venise il y aura le choix de rentrer directement dans sa région, selon les possibilités aériennes, bien sûr.

■ Le séjour débutera à Bologne considérée comme la ville de la plus ancienne université laïque du monde occidental fondée à la fin du XI^e siècle. Cette université et son rayonnement culturel ont valu à Bologne le surnom de *Dotta (la savante)*.

Mais cette ville connaît d'autres surnoms *Rossa (la rouge)* en référence à ses toits de tuiles en terre cuite, mais aussi pour son ancrage communiste ; enfin *Grassa (la grasse)* pour son excellente cuisine.

La première nuit sera « bolognaise » et les quatre suivantes « faïenciennes ». Faenza abrite un musée de la céramique qui fait référence. De cette ville nous irons dans la vallée du Marrechia (rivière qui traverse Rimini) voir le petit bourg médiéval de San Leo construit au sommet d'une des nombreuses collines surplombant la vallée. Puis le jour suivant, nous visiterons Ravenne dont les monuments paléo chrétiens forment un ensemble unique inscrit sur la liste du patrimoine de l'UNESCO.

Nous ne quitterons pas Faenza sans avoir passé une demi-journée et un dîner à Forlimpopoli et sa *Casa Artusi*.

Nous quitterons ensuite Faenza pour une étape à Ferrare, ville également très visitée, et les deux dernières nuits à Mestre dans un hôtel 4 étoiles à vingt minutes en bus de Venise où il sera possible de flâner pendant une journée entière.



Cartes postales

Bruxelles, une autre capitale européenne ou notre capitale européenne ?

Ville des paradoxes

Le 22 octobre je pars de Montpellier en train afin de rejoindre le groupe à Paris, Gare du Nord. Arrivée à la Gare de Lyon, bien que je dispose de presque une heure de temps je stresse déjà pour retrouver la liaison correspondante entre les deux gares. Les Parisiens passent à côté de moi comme des lances pour rejoindre leurs buts respectifs, j'essaie d'en faire autant en suivant le fléchage du RER D. Malgré l'empressement général je me risque à adresser une question à une dame qui a l'air tout aussi pressé que les autres mais qui à mon grand étonnement mêlé de soulagement me rassure en me confirmant que le RER que j'avais emprunté en suivant la foule m'amènerait bien à bon port. Ouf, je suis dans le rythme.

Arrivée à la Gare du Nord le froid me transperce. Je fais connaissance avec le groupe avec qui je passerai trois jours. Des femmes et des hommes plutôt en couples mais il y a aussi quelques personnes célibataires dont Sonya avec laquelle je vais partager une chambre. Nous travaillons tous dans la culture, ou presque, et il y a des comédiens, des techniciens, des fonctionnaires et même deux lycéens. Nous prenons le train pour Bruxelles à midi. Pendant le trajet, Michel, notre accompagnateur représentant le FNAS, nous fait un topo général sur l'organisation du séjour. Dès notre arrivée sur place nous avons au programme une visite du centre de Bruxelles. Et le soir nous mangeons tous ensemble le traditionnel plat bruxellois constitué de moules et de frites.

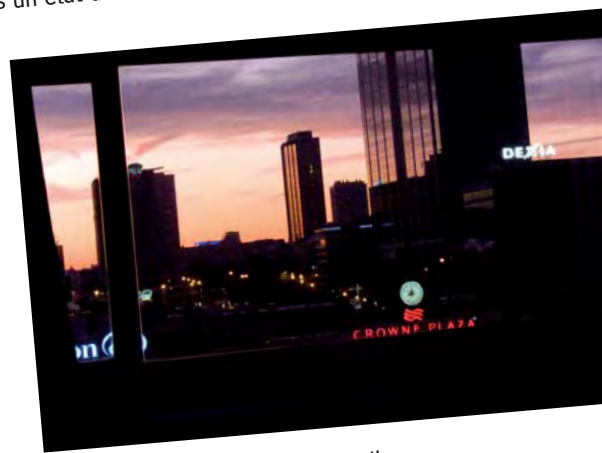
Nous sommes à Bruxelles, et cette fois je me laisse guider dans le métro. En même temps j'ai l'impression que la bobine du film, dont je fais partie intégrante, a ralenti. Cela me va très bien, fini le stress matinal. Plus tard en me promenant dans cette magnifique ville je me conforte dans l'idée que les Bruxellois, tout en étant affairés dans leur quotidien d'une capitale européenne, savent garder une retenue dans leurs gestes qu'on peut apparenter à une discrète dignité : celle de hauts fonctionnaires européens oblige. C'est le premier d'une longue liste des charmants paradoxes que je découvre. Je sais déjà que j'adore Bruxelles. J'apprends entre autres que les couches populaires logent plutôt au centre de la ville alors que les riches s'exilent vers la périphérie ; que les Bruxellois revendiquent leur histoire flamande tout en restant attachés à l'unité de la Belgique.

L'hôtel dans lequel nous logeons est très confortable – quelle joie enfantine de plonger dans un lit de deux mètres sur deux rien que pour moi toute seule ! Le lendemain matin la vue de la chambre sur les tours de Bruxelles se détachant sur le ciel orange – rose – bleu marine à sept heures du matin me plonge dans un état de douce méditation. Seule la couleur pale du néon de « Dexia » comme appelant à l'aide et tranchant du côté droit de la fenêtre, perturbe cet instant de velours presque parfait.

A la table du soir Michel invite un ami, metteur en scène français d'origine polo-

naise qui habite depuis une vingtaine d'années à Bruxelles et qui après le repas nous guide pour une charmante visite nocturne des lieux branchés. J'apprends aussi qu'à Bruxelles existe un quartier où on trouve des magasins avec des produits polonais et cette année en particulier dans toute la ville il y a une profusion d'artistes polonais programmés à l'occasion de la présidence de l'Europe par la Pologne. Le jour suivant je n'ai pas le temps d'aller voir ces magasins polonais comme je me l'étais promis et je n'arrive pas à dénicher d'exposants polonais – les dates de présentation des divers événements bien qu'en effet très nombreux ne correspondent pas à mon séjour. Décidément je devrai y revenir pour me rattraper la prochaine fois ! En revanche je me console en visitant le musée Magritte où je me laisse absorber pendant quatre heures par l'envoûtant univers de ce grand artiste. Le troisième jour, dans mon périple à travers la ville je rencontre un peu partout des travailleurs polonais. L'après-midi, une rencontre organisée par le FNAS avec trois femmes syndicalistes européennes me fait comprendre que bien que la Pologne fournisse une main d'œuvre abondante dans toute l'Europe, curieusement le syndicalisme polonais est quasi inexistant.

De Bruxelles je garde en mémoire la langue flamande qui m'est apparue comme une vraie richesse de cette ville, peut-être un peu à l'instar de la langue d'Oc en Languedoc-Roussillon, ma région, où j'habite et travaille actuellement. Je me sentais bien dans cette ville – bouillon de cultures où les Flamands et les Francophones cohabitent ensemble avec



un tas d'autres nationalités, et où se mélangent l'élégance d'une grande capitale avec le style de vie d'une ville à taille humaine. J'aimais beaucoup les taxis noirs avec leurs bandes orange, les dessins disséminés sur les bâtiments dans toute la ville, les chics magasins de mode et les vieux tramways. A plusieurs reprises j'ai goûté leur bière dans des bars et cafés qui rivalisent d'ambiance et de caractère et où j'ai trinqué à la santé des Bruxellois ! Le jour du départ j'ai acheté des pralines Neuhaus pour les faire fondre dans une tasse de lait chaud et les boire accompagnés du délicieux pain à la grecque une fois rentrée à Montpellier.

Vous retrouverez sur le site du FNAS l'intégralité des cartes postales reçues.

Maria Tercjak

Ca décoiffe !

A Bruxelles, dans l'une des boutiques du Boulevard Anspach, ils ont vraiment de drôles de têtes. Des têtes de bois vieilles de plus de 50 ans sur lesquelles reposent une bonne centaine de perruques. Nous sommes dans un magasin de déguisements, une affaire de famille transmise au fil des générations. Il y a des blondeurs nordiques, des noirceurs exotiques, des mauves psychédéliques. Un juge anglais côtoie un surfeur californien. Marie-Antoinette est la voisine d'Amy Winehouse et de Fifi Brindacier. C'est bien ça Bruxelles, une capitale tranquille où se côtoient toutes les époques, toutes les cultures et toutes les origines. Avec ou sans gouvernement à leur tête, les Bruxellois gardent le sens de l'humour. Et peut-être une petite lueur dans l'oeil...

Valérie Beaupré



« Ce dimanche 23 octobre, nous avons décidé de visiter la Basilique de Bruxelles. Il est environ 16 heures et nous arrivons pendant une messe. Et là, oh surprise, la messe est célébrée par l'évêque de Kinshasa. Les femmes sont habillées en tenue traditionnelle congolaise. La chorale est accompagnée par des instruments africains. C'est magique ! Et nous gardons un souvenir émouvant de cette célébration.

Annette et Chantal

Souvenir, souvenir

L'atomium m'a interpellée dès que le guide nous a emmenés sur le toit d'un centre commercial !! (haut lieu de point de vue sur Bruxelles et ce plat pays). Cette construction éphémère qui dure toujours, reçoit des milliers de visiteurs. C'est la tour Eiffel de Bruxelles. J'y suis allée et j'ai pensé à l'année 1958. J'avais huit ans et j'étais trop jeune pour savoir que des manifestations comme celles-ci existaient. Une exposition universelle c'est bien, maintenant je sais à quoi cela sert...

Martine Thomas



En attendant le 51

Être ou ne pas être sur le bon quai... Le groupe au grand complet arrive sur le quai du tramway 51. Mais une question se pose : sommes-nous dans le bon sens ?

Le bon sens l'emporte. La troupe reste groupée autour de son berger. Nous ne nous engouffrons pas dans le premier 51 qui passe, des fois que nous ne soyons pas dans la bonne direction... D'un quai à l'autre nous interrogeons des autochtones qui nous confirment que nous aurions pu prendre ce fameux 51-là. Qu'importe, nous emprunterons le prochain... mais un bon nombre d'autres métros passent sur cette voie... jamais de 51. A chaque passage le groupe exprime bruyamment son désappointement au grand étonnement des voyageurs entassés dans les wagons.

Après une bonne demi heure le 51 arrive enfin ; le groupe hurle sa joie et applaudit le conducteur qui n'a jamais connu une telle ovation, sais-tu !?

Norbert Fuhrmann



Séjours

Grèce

Quand on aime, on y revient

■ Situé au bord du Golfe de Corinthe, à 35 kms de Patras, Sélianitika, un village où les Grecs viennent souvent en vacances. C'est un lieu que le FNAS a déjà proposé il y a... une quinzaine d'années.

Sélianitika est presque en face de Delphes, à une heure et demie d'Olympe et à deux heures environ d'Epidaure.

Un voyage à la carte

Une voiture avec kilométrage illimité dès l'arrivée... Et chaque participant fait son programme et organise son séjour.

Chaque soir, tout le monde se retrouve dans un restaurant différent.

Le séjour se termine par une journée entière à Athènes : une belle conclusion.



*Le voyageur voit ce qu'il voit,
le touriste voit ce qu'il est venu voir.*

Gilbert Keith Chesterton



Pense Bête

Avant de partir

- je n'oublie pas ma CNI ou mon passeport, mon permis de conduire ;
- je vérifie que mes documents soient en cours de validité ;
- je n'oublie pas les papiers nécessaires aux enfants (autorisation de sortie du territoire, etc.).

Tous les détails, les dates, les programmes, les conditions, les prix seront en ligne sur le site du FNAS : www.fnas.net

Journée d'étude régionale

Une journée d'information très ouverte et enrichissante...

Les échanges du matin ont permis à chacun de mieux comprendre les enjeux d'une institution comme le FNAS, présent aux côtés du spectacle vivant depuis 38 ans, mais qui cherche toujours à se faire connaître auprès du plus grand nombre. Ce fut l'occasion également de préciser ses actions, son éthique et son engagement pour assurer les activités sociales de tout un secteur en constante mouvance. Et ce n'est pas chose aisée. Il nous a été rappelé ainsi que les 25 salariés du FNAS géraient à l'année quelques 86 000 prises en charge par an, alors que seulement un tiers des bénéficiaires potentiels font appel au FNAS. Cela force le respect, tout de même !

Plusieurs autres sujets et suggestions ont été abordés :

- Une meilleure visibilité du tourisme social et éthique pour que chaque bénéficiaire puisse faire un choix cohérent parmi la multitude de propositions de séjours existant, par le biais du site internet du FNAS ;
- Une communication renforcée auprès des salariés intermittents qui fréquentent les théâtres et compagnies le temps d'un passage, pour mieux faire connaître le FNAS, notamment à travers la mise à disposition de FNAS INFOS dans les loges et les foyers.

Chacun étant bien conscient de l'équilibre précaire des comptes du FNAS, il a été suggéré par exemple de limiter non pas le nombre de séjours à deux, mais de limiter plutôt le nombre de nuitées en rapport aux courts séjours dus à une activité très morcelée de nos professions. Cependant le FNAS ne souhaite pas établir de nouvelles règles chaque année pour ne pas compliquer les dossiers. Et bien d'autres thèmes abordés.

Le jeudi 24 novembre dernier s'est tenue au théâtre Le Quai à Angers, une journée d'information sur le FNAS en présence de Frank Lavanture, Délégué général, Hélène Raimbault et Henri Uzureau, élus au conseil de gestion du FNAS. Cette journée a regroupé les départements du Maine-et-Loire, de la Mayenne et de la Sarthe, et s'est déroulée en deux temps : le matin, consacré aux représentants du personnel et délégués syndicaux et l'après-midi aux salariés intermittents et permanents.



En conclusion, les représentants du personnel présents ont émis l'idée d'être un relais du FNAS en région pour les nouveaux salariés qui ne connaissent pas bien son fonctionnement et ainsi faciliter les rapports avec cette administration qui n'en est pas une ! Faire tomber les préjugés et montrer que le FNAS existe à travers nous tous...

Jean-Christophe Bellier
Régisseur général adjoint

Une surprise

Pour moi, le FNAS n'était qu'une caisse sociale supplémentaire dont le bien-fondé m'échappait.

Je me suis rendue à la réunion proposée le jeudi 24 novembre dernier au Quai d'Angers pour comprendre à quoi les cotisations FNAS sont utilisées, prête à faire part de mes réserves auprès des intervenants.

J'ai eu l'agréable surprise d'être accueillie par deux comédiens angevins, dont je connais l'engagement militant pour les droits des salariés du spectacle, et par le Délégué général du FNAS, extrêmement passionné et engagé dans sa mission.

Grâce à eux, j'ai compris que le FNAS est un vrai fonds de mutualisation dont bénéficient les salariés culturels ; j'ai compris que derrière cette cotisation, ce sont des militants des droits des salariés qui œuvrent pour la solidarité ; et j'ai réalisé que, via cette cotisation, les salariés peuvent recevoir un réel soutien pour leur besoin dans le domaine des loisirs et des vacances !

Dans l'échange entre la salle et les intervenants, deux points négatifs m'ont agacée et désolée : certains salariés « truandent » en ne déclarant pas la totalité des moyens de leurs foyers ; les concubins aux salaires élevés ne sont pas toujours déclarés ; et d'autres salariés considèrent leurs droits FNAS comme un



Menaces ?

Journée d'étude régionale à Angers suite

compte d'argent à épuiser absolument jusqu'au bout ! Ces personnes revendiquent le droit à leur argent, sans réaliser que ce qu'ils n'utilisent pas le sera par quelqu'un d'autre qui en a besoin !

Comment peut-on en être encore à rencontrer un tel désintéret du bien-être des autres ?!

Une réaction positive m'a rassurée : la salle a réagi au témoignage sur les tricheurs et à la notion de consommateur de droits ; tout le monde semblait d'accord pour dire que si certains abusent trop d'une aide, elle risque de disparaître pour tous.

Je ne suis pas missionnée pour faire la communication du FNAS, mais j'ai compris et senti combien cela peut nous aider à préserver des moyens de se faire du bien ; je vais donc en faire écho auprès de ceux avec qui je travaille ; espérant que chacun saura utiliser le soutien du FNAS dans la limite de ses besoins et le respect de la solidarité.

Merci à ceux qui consacrent de leur temps pour favoriser nos conditions de travail et de vie.

Valérie Poirier
Chargée d'administration



Petit courriel

Un grand merci pour ce moment de rencontre, d'écoute et d'échange.

Il m'a permis de mieux comprendre le fonctionnement du FNAS, son éthique, son questionnement permanent pour favoriser au mieux le salarié.

A faire et refaire

Cordialement

Nadia Gaignard
Assistante de direction technique

Comités d'entreprise

Alerte sur une réalité très concrète : les comités d'entreprise (CE), qui constituent une double exception, sont aujourd'hui triplement menacés :

- D'une part, le CE est le seul organisme géré uniquement par des salariés sans intervention de la direction dans le choix des contenus, situation sans équivalent ailleurs qu'en France. Ces salariés, pour gérer les activités sociales et culturelles, ont été élus par leurs pairs sans métier obligatoire, sans conditions d'âge, de sexe ou d'origine ethnique.

- D'autre part, les CE gèrent leurs activités sans le critère de rentabilité qui prévaut aujourd'hui en France et au-delà. Les élus gèrent le budget dont ils ont la responsabilité sans aucune visée mercantile dans le seul intérêt des salariés.

Double exception qui doit gêner certains : la gestion par des salariés, qui ne sont pas passés par l'ENA ou Polytechnique, de sommes importantes hors des sacro-saints critères du profit.

- **Menace 1 :**

Le MEDEF veut revoir le seuil obligatoire de 50 salariés pour créer un comité d'entreprise et le porter à 250, menace directe pour beaucoup de petites et moyennes entreprises qui, de ce fait, n'auraient plus de CE.

- **Menace 2 :**

Les autres pays d'Europe n'ayant pas de comités d'entreprise et la politique de l'Europe tirant par le bas et non par le haut, Bruxelles peut faire disparaître l'exception au nom du profil bas.

- **Dernière menace :**

Délocalisations et fermetures d'entreprises ont un effet direct sur l'emploi des salariés et l'existence des CE. Aujourd'hui, on compte plus de disparitions que de créations de comités d'entreprises.

Eva Loyer

De la décentralisation à la réforme des Collectivités territoriales

Episode 3

1982,

un virage à 180°

Le vrai virage dans l'organisation des pouvoirs de la France contemporaine sera pris au début des années 1980 avec ce qu'on appelle l'Acte I de la décentralisation et les grandes lois de 1982 et 83.



François Mitterrand
Pierre Maurois
Gaston Defferre

François Mitterrand vient d'être élu Président de la République. Il choisit Pierre Mauroy comme Premier ministre et confie le ministère de l'Intérieur à Gaston Defferre. La feuille de route est simple : rompre avec deux siècles de centralisme, rendre le pouvoir local aux citoyens. François Mitterrand ne veut plus voir les maires « tordre leur casquette en attendant la visite du Monsieur le Préfet ».

*Pas jacobin,
pas girardin,
Marseillais...*

Gaston Defferre

Les lois Defferre posent un socle d'un nouveau rapport entre l'Etat et les collectivités locales. Elles proposent un compromis entre jacobins et girondins en conciliant République indivisible et décentralisée...

La première de ces lois - promulguée en mars 1982 - s'intitule significativement « loi relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ».

Elle réaffirme que les assemblées territoriales - y compris les régions qui deviennent de vraies collectivités locales - sont administrées librement par des conseils élus.

La première élection au suffrage universel direct des conseils régionaux aura lieu en 1986.

Le contrôle du Préfet ne s'exerce plus *a priori*, mais *a posteriori* : alors que les décisions d'une collectivité locale devaient être approuvées par le préfet avant d'être appliquées, elles entrent en vigueur immédiatement et le préfet vérifie simplement si la loi ne s'y oppose pas.

La loi de mars 1982 prévoit un transfert massif de « blocs de compétences » de l'Etat vers les collectivités locales, une réforme de la fiscalité - sans moyens, pas d'activité possible - et un statut pour les élus locaux. Désormais de nombreux domaines de la vie quotidienne s'organisent sans le concours de l'Etat. Il en va ainsi, par exemple de la gestion des collèges par les conseils généraux et des lycées par les régions. L'autonomie politique des collectivités territoriales devient réelle. Au début des

1982, un virage à 180 degrés suite



années 2000, de nouveaux transferts de compétences de l'Etat vers les collectivités locales vont avoir lieu en matière d'action sociale (pour les départements), des trains régionaux, de développement économique, ou de formation (pour les régions).

La coopération intercommunale va connaître une forte croissance. Avec la création des Communautés de communes, des Agglomérations et Pays, les communes regroupent leurs moyens pour travailler ensemble sur des projets communs. Peu à peu les collectivités territoriales gagnent en compétences, prennent du galon et s'affirment en tant qu'actrices légitimes de l'aménagement du territoire.

Focus sur la croissance de la coopération intercommunale

Pointons ici une évolution aux aspects contradictoires :

C'est un fait que la France est un des pays au monde qui a le plus grand nombre de communes, près de 40 000, du minuscule hameau à la plus grande ville. Il semble donc logique d'opérer un regroupement de celles-ci pour réunir des budgets trop faibles isolément afin d'augmenter les capacités d'investissement et de rationaliser la gestion de ces investissements (eau, ordures, transport ...) tout aussi logique d'opérer ce regroupement sur la base de bassins de vie et d'emploi (« pays, territoire, agglomération »).

Mais ce faisant :

1 On rajoute des couches au « millefeuille administratif » si communément dénoncé : Etat, région, département, commune, cela paraissait lourd, mais si l'on rajoute les communautés de communes, d'agglomérations, de pays... cela simplifie-t-il le paysage ?

2 Le contrôle démocratique des élus se dilue dans cette « rationalisation ». Des électeurs votent pour un maire en ne réalisant pas que des éléments essentiels de leur vie quotidienne ne sont plus dans les mains de leur maire, mais dans celles d'un collectif de maires d'idéologies diverses. Les électeurs maîtrisent d'autant moins les choix de ces « communautés » que leurs débats et leurs délibérations ne sont pas, contrairement à ceux d'un conseil municipal, publics, donc ouverts aux citoyens.

Cette « rationalisation anti-démocratique » ne vous rappelle-t-elle pas les mécanismes du fonctionnement européen ?

Jean-François Pujol

La décentralisation dans la Constitution française

*Article premier : (...) La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale
(...) Son organisation est décentralisée.*

Article 72 : Les Collectivités territoriales de la République sont les communes, les départements et les régions (...).

Les Collectivités territoriales ont vocation à prendre les décisions pour l'ensemble des compétences qui peuvent le mieux être mises en œuvre à leur échelon (...) ces collectivités s'administrent librement (...) aucune Collectivité territoriale ne peut exercer une tutelle sur une autre. (...) dans les Collectivités territoriales de la République, le représentant de l'Etat, (...) a la charge des intérêts nationaux, du contrôle administratif et du respect des lois

Article 72 - alinéa 2 : Les Collectivités territoriales bénéficient de ressources dont elles peuvent disposer librement. (...) Les recettes fiscales et les autres ressources propres des Collectivités territoriales représentent (...) une part déterminante de l'ensemble de leurs ressources.

Nous remercions le Conseil régional Midi-Pyrénées pour son article sur les Collectivités territoriales dont ce feuillet est largement inspiré.

A suivre...

Le big-bang de la Maison France

Rendons à Etienne ce qui appartient à La Boétie

Sur la couverture du dernier numéro de FNAS INFOS (n° 40), je vois la statue du célèbre syndicaliste irlandais Jim Larkin à Dublin. Sur le socle de la statue, une citation est gravée dans la pierre. Curieusement, le texte est d'abord en français, puis en gaélique, et enfin en anglais. C'est Etienne de La Boétie (1530-1563) qui en est à l'origine : « Les tyrans ne sont grands que parce que nous sommes à genoux » (*Discours de la servitude volontaire*).



Arrêtons-nous le temps de ce billet sur cet écrivain méconnu et bien peu étudié.

On peut dire que ce philosophe fut précoce en toutes choses puisqu'il écrivit ce *Discours* à seulement dix-huit ans et qu'il expira à trente-trois !

Grand ami de Michel de Montaigne qui parla de lui en ces termes après sa mort : « Si on me presse de dire pourquoi je l'aimais, je sens que cela ne se peut exprimer qu'en répondant : parce que c'était lui, parce que c'était moi ». La Boétie se maria avec Marguerite de Carle, veuve du frère de l'écrivain bordelais.

Vision, prévisions, analyses des pouvoirs politiques : que n'a-t-il « inventé » dans son petit opuscule paru, entre autres, aux éditions très bon marché Mille et une nuits. La Boétie, bien que serviteur de l'Etat (au Parlement de Bordeaux) est pour beaucoup le précurseur de la désobéissance civile.

Je vous quitte en vous en citant une petite dernière et en vous incitant à le (re)découvrir : « Pour que les hommes, tant qu'ils sont des hommes, se laissent assujettir, il faut de deux choses l'une : ou qu'ils y soient contraints ou qu'ils soient trompés ».

Bonne lecture. *Henri Uzureau*

Les mots croisés

■ par Monsieur Henri

Solutions en page 2

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3							■			
4				■						
5			■		■					
6							■		■	
7			■		■				■	
8					■					
9				■		■				
10										

Horizontalement :

1- Si le comédien en fait trop, cette aptitude lui est cruellement destinée. **2-** Intermédiaires musicaux. **3-** Ennemie des sens ? « Donné » au régisseur. **4-** Peuple du Biafra, rarement au singulier. Avec l'austérité, cette carte va perdre tout son sens. **5-** Démonstratif. Puiser. **6-** Accroché. **7-** Possessif et familier. En égoïste. **8-** Celles des revues sont pensées pour les faire vendre. Enveloppe à l'envers. **9-** Certains veulent nous la « réduire ». Département normand. **10-** Les parois du Mont-Blanc le seront peut-être un jour, par les ouvrant droit du FNAS.

Verticalement :

A- Au théâtre, emploi désignant particulièrement un acteur qui charge la mule ! **B-** Spécialistes de la langue ou de la littérature arabe. **C-** Aisance, maîtrise. Et la suite. **D-** Organisation de sinistre mémoire. On n'est pas près de les fouler au pied ces vallées, lors d'un séjour du FNAS ! **E-** Se dirigent à l'inverse. Article tunisien. **F-** Un pendard doit l'être. **G-** Négation. Demi gamin blagueur. L'ouvrant droit du FNAS pourra en revanche arpenter ce cours d'eau. **H-** Pas très coopératif. **I-** Pompe, tatane quoi ! Couronne norvégienne. **J-** Chez Charles Dickens, elles sont grandes.

Le FNAS vous accueille

● **Sur son site internet**
www.fnas.net

● **Dans ses bureaux**

185 avenue de Choisy
75013 PARIS
(métro Place d'Italie)
du lundi au vendredi
(à l'exception du jeudi matin)
de 10 h à 12 h 30
et de 14 h à 17 h

● **Au téléphone**

au 01 44 24 72 72
aux mêmes horaires

Pour les dossiers
de prises en charge
du lundi au vendredi
de 14 h à 17 h

 Le FNAS remet ça avec
la Carte Loisirs 2012
qui permet le contact
avec tout un réseau associatif
de tourisme et de loisirs.

Rendez-vous sur le site www.fnas.net
rubriques « activités sportives
et culturelles », puis « carte ».

 **Attention !**

Votre numéro d'ouvrant droit est
indiqué sur le présent envoi, au-
dessus de votre nom. Notez-le.

Si vous êtes salarié intermittent
vous recevez ce numéro de FNAS
INFOS car vos droits sont ouverts au
moins jusqu'à sa date de parution.